



Compte rendu de la CCP du 17 juin 2014 Contractuels 84

PV de la CCP du 17 juin 2014

Les PV des deux CCP du 20/12/2013 et du 28/05/2013 ont été approuvés sans restriction. La CGT rappelle qu'il serait utile que les PV nous parviennent plus rapidement car le temps passant les sujets sont parfois dépassés par l'actualité. L'administration en convient et fera son possible pour améliorer les délais.

Tableau des mutations

Pour l'instant il n'a pas été trouvé de solution pour la demande de M Jean Maillet qui souhaite sa réintégration au Ministère du travail.

L'administration lui a conseillé de se positionner d'une façon plus large afin de trouver une solution positive.

Pour le poste de chargé de mission à l'UT des Ardennes, la candidature de M Rémi Oudart est retenue.

En ce qui concerne le poste de chargé de mission animation territoriale à l'UT des Alpes-Maritimes, la candidature de Mme Véronique Coste ne peut être retenue car le poste a été pourvu par un attaché.

Le poste de chef de service de l'animation territoriale et de l'insertion des jeunes à l'UT du Bas-Rhin ne peut être accordé à M Alexandre Ruf qui vient du Ministère de la culture car c'est un poste ouvert en infrarégional.

La CGT appuyée par la CFDT note que parfois la diffusion des postes ne parvient pas forcément aux intéressés. L'administration admet qu'il peut y avoir des erreurs d'aiguillage au niveau des secrétaires généraux des DIRECCTE ; un rappel sera fait sur ce sujet.

La CGT aborde le problème de la gestion de carrière des contractuels ; une réflexion devra être menée rapidement pour que le personnel en contrat ne se voit pas « bloqué ». Une possibilité d'évolution fonctionnelle serait légitime pour des agents

N'hésitez pas à nous contacter et à consulter notre site :

www.syntef-cfdt.com

tout aussi nécessaires à la fonction publique que les statutaires et occupant des fonctions tout aussi utiles.

L'administration fournira un tableau par catégorie d'agents contractuels et par région.

La CGT demande à ce que les agents soient rassurés et informés suffisamment tôt du renouvellement de leur contrat. La DRH indique être bloquée par le CBCM et ne pouvoir faire les renouvellements qu'après avoir eu leur visa. La DRH va saisir le CBCM pour pouvoir obtenir les « visa » avant la fin des contrats à durée déterminée.

La CFDT rappelle la demande d'un agent Mme Chantal Videcoq qui va partir en retraite et souhaite, au vu de son niveau d'étude, de ses compétences ainsi que de ses fonctions, une reclassification à un niveau supérieur ; l'administration s'engage à lui accorder un complément de rémunération avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2014.

La séance se clôture sur un vœu de l'administration qui est favorable à la réunification de la CCP ; les syndicats présents, CGT et CFDT, n'y voient pas d'inconvénient.

A noter : la DRH a mis en place un site internet pour la titularisation des contractuels : <https://sites.google.com/site/antloisauvadet/>

Les représentants de la CFDT à la CCP des Contractuels
--

- Béatrice BRASQUIES – DIRECCTE MIDI-PYRÉNÉES
Tel : 05 62 89 82 99
- Franck DOLLÉ - DIRECCTE NORD PAS DE CALAIS
Tel : 03 20 97 47 58

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 2/8 rue Gaston Rebuffat – 75019 PARIS Tél : 01 40 52 02 10 – Permanence: 06 16 69 68 27- Mél : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr
